

Cahier de l'AMAPien

L'AMAP de la Butte est une association qui implique une **participation active**. L'apport financier constitue une première aide indispensable à notre agriculteur mais nous nous engageons aussi à venir lui prêter main-forte lors des distributions et sur son exploitation.

La mailing list

En dehors des distributions, les échanges d'informations se font par Internet. La mailing list permet de communiquer des informations à l'ensemble du groupe, de contacter les intermittents du panier pour leur proposer le vôtre en cas d'absence, de recevoir des nouvelles de Vivien et des membres du bureau.

Il est très important que vous consultiez régulièrement votre messagerie pour être au courant des dernières nouvelles.

Envoyer un mail au groupe :

en utilisant l'adresse mail renseignée lors de votre adhésion, vous envoyez un message au destinataire **amapdelabutte@ml.amapdelabutte.org**

Déroulement d'une distribution

Les distributions ont lieu **tous les jeudis soir, de 19h à 21h, au 10 rue Montcalm** dans les locaux du Secours Populaire. Chaque panier et co-panier s'engage à aider au déroulement **d'une distribution par saison**. Dans la mesure où il doit y avoir deux personnes par distribution, si vous ne trouvez personne pour vous accompagner, n'hésitez pas à solliciter le groupe.

Le jour de la distribution, les deux responsables doivent être présents dès le début de la distribution, à 19h00. Ils installent le matériel dès leur arrivée : tables, balances, feuille d'émargement (dans le sac de l'AMAP). Une fois que Vivien est là, lui demander la composition des paniers et la noter sur les tableaux.

Pendant la distribution, chaque responsable aide à la composition des mélanges, range au fur et à mesure les caisses vides et s'assure que chacun émerge.

À la fin de la distribution (21 h), ils rangent et nettoient le local (balai et serpillière) puis notent sur le calendrier (via le site Internet ou sur papier) le contenu du panier.

Le site <http://amapdelabutte.org>

Vous connecter :

par mail, vous recevrez un identifiant et un mot de passe pour vous connecter au site.

Une fois connecté vous pouvez

proposer un article :

aller sur Espace rédacteur puis Ecrire un nouvel article. L'article sera publié sur le site après validation.

vous inscrire à une distribution ou un atelier :

aller sur Espace réservé aux adhérents puis cliquez sur l'article Calendrier des distributions ou Calendrier des ateliers

Il est aussi possible de s'inscrire via les calendriers papiers disponibles lors des distributions.

Les membres du bureau début 2013

Eloïse, présidente coyote2284@hotmail.com

Chantal, trésorière chantal_leroux51@yahoo.fr

Juliette, lien avec les partenaires juliette.lesur@gmail.com

Pénélope, lien AMAP Île de France penepaiche@yahoo.fr

Florian & Chloé, contact avec Vivien lartdelajoie@yahoo.fr

Ateliers et aide à la vie de l'AMAP

Chacun est tenu (panier et co-panier) de faire **au moins un atelier par saison**. Vivien est toujours ravi d'avoir de l'aide et travaille tous les jours sauf le dimanche (à l'exception des grands moments de récolte), mais il faut le prévenir avant d'aller l'aider.

Un atelier consiste à aller chez Vivien afin de l'aider aux travaux du moment (planter/arracher des légumes, faire des semis, poser une clôture...). Pour le repas du midi, pensez à amener de quoi partager !

Les différentes informations pour se rendre chez Vivien sont disponibles dans l'Espace réservé aux adhérents, sous l'article « Se rendre chez Vivien, édition 2013 ».

Vous pouvez bien entendu en faire plus... et/ou participer

d'une autre manière à la vie de l'association : n'hésitez

pas à demander aux membres du bureau quels sont les besoins ponctuels ou à proposer tout ce que vous aimeriez voir mis en place (nouveaux partenaires, journal, site Internet...).

Charte simplifiée des AMAP : l'AMAP de la Butte respecte l'ensemble de ces points. A nous tous cependant de les entretenir.

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur ;
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage ;
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau... ;
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale ;
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale ;
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire ;
7. Le respect des normes sociales par rapport aux

- employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire ;
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles ;
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix ;
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs ;
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs ;
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs ;
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consom-

- mateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs ;
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs ;
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits ;
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production ;
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents ;
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.

Pour en savoir davantage <http://amap-idf.org>